

RCA RFR 07 02106
248455 COME UR
21877H COMEU B

DUPLICATA
CONNEXION AVEC ORDINATEUR.

NO.REF.: 41991 / FEN

BRUXELLES LE 9.4.81

REF NO 41991

FEN

NOTE BIO COM(81) 151 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

432

REUNION DE LA COMMISSION DU 8 AVRIL 1981 A STRASBOURG

AU COURS DE LA REUNION QU'ELLE A TENU AUJOURD'HUI A PARTIR DE 17.30
ET QUI S'EST TERMINEE TARD DANS LA SOIREE LA COMMISSION A TRAITE LES
POINTS SUIVANTS :

1. TRAVAUX DU PARLEMENT

SUR RAPPORT DE M. ANDRIESEN, LA COMMISSION A ORGANISE SA PARTICIPA-
TION AUX TRAVAUX DU PARLEMENT EN FONCTION DU DERNIER POINT DE LA
SITUATION CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION EN COURS.
LE PRESIDENT THORN A RENDU COMPTE A SES COLLEGUES DE SES ENTRETIENS
AVEC MME. VEILL ET M. VAN DER KLAUW A L'OCCASION DU DEJEUNER QUI
LES REUNISSAIT AUJOURD'HUI ., JE VOUS RAPPELLE QUE LE PRESIDENT AVAIT
PRIS L'INITIATIVE DE PROPOSER CETTE RENCONTRE, COMME IL L'AVAIT
INDIQUE LUI-MEME LORS DE SA CONFERENCE DE PRESSE DU 27 MARS DERNIER.

2. ARCHIVES HISTORIQUES DE LA COMMISSION

LA COMMISSION A ADOPTE UNE COMMUNICATION AU CONSEIL CONCERNANT L'OU-
VERTURE AU PUBLIC DES ARCHIVES HISTORIQUES DE LA COMMUNAUTE DONT
DISPOSE LA COMMISSION (COM(81)179). LA COMMISSION DE FLORENCE DES
ORIGINAUX DE SES ARCHIVES HISTORIQUES ACCESSIBLES AU PUBLIC.
CETTE ORIENTATION REpond AU SOUCI MAINTES FOIS EXPRIME PAR LA COM-
MISSION DE FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE CET INSTITUT ET NOTAM-
MENT, DE SON DEPARTEMENT D'HISTOIRE.

JE VOUS RAPPELLE QU'IL EST PREVU QUE CHAQUE INSTITUTION DE LA COM-
MUNAUTE RESTE LIBRE DE CHOISIR LA LOCALISATION DU DEPOT DES ORIGI-
NAUX DE SES ARCHIVES HISTORIQUES. LE TEXTE DE CETTE COMMUNICATION
SERA DISPONIBLE SANS DOUTE VENDREDI PROCHAIN . VOUS SERA ENVOYE
PAR EXPRESS.

3. ACCORD EURATOM/AUSTRALIE

APRES PLUSIEURS SESSIONS DE NEGOCIATIONS DONT LA DERNIERE VIENT DE
SE TERMINER LE 27 MARS A CANBERRA ET A PERMIS DE DEGAGER LES BASES
D'UN ACCORD, LA COMMISSION A ADOPTE UNE COMMUNICATION AU CONSEIL
CONCERNANT UN 'PROJET D'ACCORD ENTRE LE GOUV .EMENT AUSTRALIEN
ET LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DE L'ENERGIE ATOM . E SUR LES TRANSFERTS
DE MATIERES NUCLEAIRES D'AUSTRALIE A LA CEEA . E .

JE VOUS RAPPELLE QUE LA COMMISSION A MENE CES NEGOCIATIONS SUR LA
BASE DE DIRECTIVES DU CONSEIL ET EN CONTACT P ANENT AVEC LES RE-
PRESENTANTS DES ETATS MEMBRES, NOTAMMENT LES S INTERESSES.

L'ACCORD EURATOM-AUSTRALIE EST LE PREMIER QUE LA COMMUNAUTE CON-
CLURA AVEC L'UN DES GRANDS PAYS FOURNISSEURS DE MATIERES NUCLEAIRES
DEPUIS QUE CEUX-CI ONT SENSIBLEMENT RENFORCE LES EXIGENCES DE LEUR
POLITIQUE D'EXPORTATIONS NUCLEAIRES ET POURRAIT CONSTITUER UN PRE-
CEDENT POUR LES ACCORDS A NEGOCIER PAR LA COMMUNAUTE AVEC D'AUTRES
PAYS FOURNISSEURS.

COMPTE TENU DE L'OBJET MEME DE CE PROJET D'ACCORD, AUCUN COMMENTAIRE
NE PEUT ETRE FAIT A CE STADE. UNE NOTE D'INFORMATION SERA PREPAREE
ULTERIEUREMENT QUI PRECISERA L'ECONOMIE GENERALE DE CET ACCORD ET
SES MODALITES DE GESTION.

1	PK/CH
TR.	11/1
I.S.	8
FIN.	✓
ACR.	✓
ENE.	✓
R.D	✓
ADM.	✓
S.A.	✓
	✓
	✓

RCA Global Telegram

RCA Global Telegram

RCA

RCA Reply via RCA: call 212-248-7000

RCA Reply via RCA: call 212-248-7000

4. ARRANGEMENT MULTIFIBRES

LA COMMISSION VIENT D'ADOPTER UNE PROPOSITION AU CONSEIL VISANT LA PROLONGATION DE L'ACCORD MULTIFIBRES QUI EXPIRE A LA FIN DE CETTE ANNEE. LA COMMISSION EST D'AVIS QUE L'INDUSTRIE TEXTILE COMMUNAUTAIRE, QUI SE TROUVE EN CRISE DEPUIS LE DEBUT DES ANNEES 70, A BESOIN D'UNE PERIODE TRANSITOIRE PLUS LONGUE POUR COMPLETER SA RESTRUCTURATION ET POUR RETROUVER SA COMPETITIVITE. L'ACCORD MULTIFIBRES DONNE LA POSSIBILITE DE LIMITER LES IMPORTATIONS DE TEXTILES EN PROVENANCE DES PAYS AYANT UNE STRUCTURE DE COUTS DE PRODUCTION NON COMPARABLE A CELLE DES PAYS INDUSTRIALISES. UNE INFORMATION DE PRESSE PLUS DETAILLEE SUIVRA INCESSAMMENT. ELLE SUIVRA LES GRANDES LIGNES DEJA INDIQUEES, HIER AU PARLEMENT, PAR M. HAFERKAMP (VOIR NOTE BIO(81)145(SUITE 2)).

5. NEGOCIATIONS AVEC LE PORTUGAL : VOLET AGRICOLE

LA COMMISSION A EXAMINE EN PREMIERE LECTURE UNE COMMUNICATION AU CONSEIL RELATIVE AU VOLET AGRICOLE DES NEGOCIATIONS D'ADHESION AVEC LE PORTUGAL. LA COMMISSION AVAIT DEJA EXPOSE, DANS SA COMMUNICATION DE JUILLET 1980, LA NATURE DES PROBLEMES QUE POSERAIT L'ADHESION PORTUGAISE DANS LE DOMAINE AGRICOLE. LA NOUVELLE COMMUNICATION CONTIENT UNE EVALUATION SECTORIELLE DE CES PROBLEMES EN VUE DE LA PHASE DES NEGOCIATIONS CONCRETES QUI VA S'OUVRIR. IL S'AGIT ESSENTIELLEMENT D'UNE PHOTOGRAPHIE DE LA STRUCTURE DE LA PRODUCTION ET DES ECHANGES DANS LES DIFFERENTS PRODUITS ET DES MODIFICATIONS QUI EN RESULTERAIENT A LA SUITE DE L'APPLICATION DE L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE, COMPTE TENU DES MESURES TRANSITOIRES QUI POURRAIENT ETRE ENVISAGEES. DES TRAVAUX TECHNIQUES CONSIDERABLES RESTENT A FAIRE A CE SUJET. EN RAISON DU POIDS REDUIT DE LA PRODUCTION AGRICOLE PORTUGAISE PAR RAPPORT A LA PRODUCTION COMMUNAUTAIRE TOTALE, L'ADHESION DE CE PAYS NE DEVRAIT PAS SOULEVER DE PROBLEMES MAJEURS AU NIVEAU DES PRODUITS, LE PRINCIPAL PROBLEME ETANT LA MODERNISATION DES STRUCTURES DE PRODUCTION DE L'AGRICULTURE PORTUGAISE.

6. CONSTRUCTION D'UNE AUTOROUTE EN AUTRICHE

LA COMMISSION A ADOPTE UNE RECOMMANDATION AU CONSEIL EN VUE DE L'OUVERTURE DE NEGOTIATION ENTRE LA COMMUNAUTE ET LA REPUBLIQUE D'AUTRICHE EN VUE DE CONCLURE UN ACCORD SUR LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS. CET ACCORD SERAIT MIS EN OEUVRE DE FACON A PROMOUVOIR LA COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE ET L'AUTRICHE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, NOTAMMENT DANS CELUI DU DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DES TRANSPORTS, DU TRANSPORT DES MARCHANDISES ET DES VOYAGEURS PAR ROUTE ET CHEMIN DE FER. AINSI QUE DANS CELUI DE LA FISCALITE. JE VOUS RAPPELLE QU'EN AVRIL 1980, LA COMMISSION A TRANSMIS AU CONSEIL UNE COMMUNICATION SUR LES "RELATIONS TRANSPORTS AVEC L'AUTRICHE, EN PARTICULIER: CONTRIBUTION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE AUTOROUTE (COM(80)86 FINAL DU 11.4.80). LA COMMISSION PROPOSE AU CONSEIL D'ADOPTER UNE POSITION FAVORABLE A L'EGARD DU PRINCIPE D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE ET DES ETATS MEMBRES A LA CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE EN QUESTION ET DE PLACER LES MODALITES DE CETTE CONTRIBUTION DANS LE CONTEXTE DE LA NEGOCIATION.

7. POLOGNE

LA COMMISSION A DECIDE D'AJOUTER 50.000 TONNES DE RIZ A LA LISTE DES PRODUITS AGRICOLES OFFERTS A LA POLOGNE A DES PRIX REDUITS. CETTE DECISION FAIT SUITE A DES NEGOCIATIONS AVEC LES AUTORITES POLONAISES. JE VOUS RAPPELLE QUE LA COMMISSION AVAIT ETABLI UNE LISTE DE PRODUITS LE 1ER AVRIL (VOIR BIO(81)134) REPRISE PAR LE CONSEIL DU 2 AVRIL.

8. AIDES A LA GRECE A LA SUITE DES SEISMES DE FEVRIER/MARS 1981

- AIDE COMMUNAUTAIRE D'URGENCE AU TITRE DU CHAPITRE 59
LA COMMISSION A DECIDE D'ACCORDER UNE AIDE D'URGENCE DE 3 MILLIONS D'UCE A LA GRECE AFIN DE SECOURIR LES POPULATIONS SINISTREES.

RCA Reply via RCA: call 212-248-7000

RCA Reply via RCA: call 212-248-7000

RCA Reply via RCA: call 212-248-7000

Telegram

RCA

Global Telegram

RCA

Global Telegram

- PRETS BONIFIES:

LA COMMISSION A EGALEMENT ARRETE UNE PROPOSITION DE DECISION DU CONSEIL CONCERNANT L'OCTROI DE PRETS BONIFIES A LA GRECE EN VUE DE LA RECONSTRUCTION DES ZONES SINISTREES. CES PRETS QUI SERONT ACCORDES VIA LE NIC (FACILITE ORTOLI) ET LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT POUR UN MONTANT DE 80 MUCE BENEFICIERONT DE BONIFICATIONS DE 3-0/0 SUR 12 ANS A CHARGE DU BUDGET DE LA COMMUNAUTE A COMPTER DE 1982.

9. EXPORTATIONS DE CEREALES

LA COMMISSION A EXAMINE LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES DU MARCHÉ DES CEREALES DANS LA COMMUNAUTE, QUI SE PRESENTENT D'UNE MANIERE SATISFAISANTE.

EN CE QUI CONCERNE LE BLE, SUR LES 13,5 MILLIONS DE TONNES DESTINEES A L'EXPORTATION, 11,6 ONT DEJA ETE EXPORTEES OU FONT L'OBJET DE CONTRATS D'EXPORTATION., COMPTE TENU DES ENGAGEMENTS AU TITRE DE L'AIDES ALIMENTAIRE, LES QUANTITES A EXPORTER COMMERCIALEMENT, SOUT FORME DE GRAINS, SONT DE L'ORDRE DE 1,6 MILLIONS DE TONNES.

LA COMMISSION A DEJA ACCELERE SON PROGRAMME D'EXPORTATIONS QUI DONNE DES RESULTATS POSITIFS, LES MONTANTS ENGAGES A L'EXPORTATION ATTEIGNANT ACTUELLEMENT EN MOYENNE ENVIRON 200.000 TONNES PAR SEMAINE., SI TOUTEFOIS DEVAIT SUBSISTER A LA FIN DE LA PRESENTE CAMPAGNE UN STOCK PLUS ELEVE QUE PREVU, LA COMMISSION PRENDRAIT LES MESURES NECESSAIRES POUR REGLER CE PROBLEME.

DANS CES CONDITIONS, LA COMMISSION N'ENVISAGE PAS D'OUVRIR UNE ADJUDICATION POUR LA VENTE DE BLE A L'UNION SOVIETIQUE.

10 EMPRUNT FRANCO-ALLEMAND

EN CE QUI CONCERNE LA REACTION DE LA COMMISSION A L'ANNONCE DE L'EMPRUNT FRANCO-ALLEMAND, LE PORTE-PAROLE A FAIT LE COMMENTAIRE SUIVANT: "LA COMMISSION A RECOMMANDE ET PROPOSE A DIVERSES REPRISES QU'UN EFFORT MAJEUR D'INVESTISSEMENT SOIT REALISE DANS LA COMMUNAUTE, EN PARTICULIER DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE. LE NOUVEL INSTRUMENT COMMUNAUTAIRE MIS EN PLACE A SON INITIATIVE ET DONT ELLE A PROPOSE L'EXTENSION, S'INSCRIT TRES EXACTEMENT DANS CETTE PERSPECTIVE. L'ACTION QUI VIENT D'ETRE ENGAGEE PAR LE GOUVERNEMENT ALLEMAND ET LE GOUVERNEMENT FRANCAIS VA SANS CETTE DIRECTION.

LA COMMISSION ESTIME QUE CETTE INITIATIVE CONFIRME L'OPPORTUNITE ET L'URGENCE DES PROPOSITIONS QU'ELLE A SOUMISES EN CE QUI CONCERNE LE DEVELOPPEMENT DES INSTRUMENTS DE PRETS DE LA COMMUNAUTE, PROPOSITIONS QUI S'INSPIRENT D'UN SOUCI IDENTIQUE A CELUI DES AUTORITES FRANCAISES ET ALLEMANDES ET QU'ELLE ESPERE VOIR ABOUTIR TRES VITE."

AMITIES

M. SANTARELLI COMEUR

+++JMDK/WZ/21.45

NNN/Ⓢ

243455 COME UR

21877H COMEU B

RCA Global Telegram

RCA

Global Telegram

Reply via RCA: call 212-248-7000

Reply via RCA: call 212-248-7000

